

Finalement M. le Dr. Hart appuyé par M. le Dr Desjardins propose qu'à l'avenir le rapport contienne un étal détaillé non seulement des recettes et des dépenses, mais encore de l'actif et du passif du collège ; qu'un comité soit nommé pour examiner les livres du régistrateur et que le bureau soit autorisé à faire rentrer les arrérages le plus tôt possible. Adopté.

M. le Dr Ross, appuyé par l'hon. Dr Marsil propose que tous les les officiers rendent un compte détaillé à la prochaine assemblée semi-annuelle et que des mesures sévères, soient prises pour pour assurer une tenue de livres régulière. Adopté.

Les élections

Puis l'on procède aux élections du nouveau bureau des gouverneurs.

L'hon. Dr Marcil, propose, appuyé par M. le Dr H. A. Mignault que tous les médecins qui ont payé leurs arrérages avant le moment des élections aient le droit de voter et d'être sur les rangs.

Le Dr Hart dit que l'article troisième du chapitre III des règlements du Collège des médecins s'oppose à cette motion.

Cet article se lit comme suit :

“Aucun membre du Collège ne pourra voter aux assemblées triennales, ni être éligible comme gouverneur, à moins qu'il ait payé le 1er juillet précédent l'assemblée, tout ce qu'il pourra devoir au collège.”

Le Dr Craik dit que la motion de l'hon. Dr Marsil est irrégulière et hors d'ordre ; mais qu'il devrait proposer la suspension de l'article III.

M. le Président dit que la suspension de cette clause ne peut se faire sans le consentement unanime de l'assemblée.

M. le Dr Leprohon s'oppose à la suspension des règles : il faut suivre les lois établies.

Plusieurs médecins se plaignant de ne pas connaître les règlements du Collège ; sur la suggestion de l'hon. Dr Ross, il est proposé par le Dr Beausoleil, appuyé par M. le Dr Hart, qu'une copie des statuts et des règlements du Collège des médecins et chirurgiens, ainsi qu'un rapport des procédés de chaque séance du bureau soient régulièrement envoyé par les secrétaires régionaux, à chacun des membres par l'entremise du régistrateur. Adopté.

M. le Dr Hart donne avis de motion qu'à la prochaine séance du Bureaux des Gouverneurs, il proposera :

1. Le vote par district.
2. L'abolition du vote par procuration.